

« C'est drôle, je suis née le même jour que mon anniversaire »

« Maman est-ce que moi aussi je pourrais avoir un compte fraise boucle ? (Facebook) ».

- Maman : « Cet après-midi c'est la chasse aux oeufs,
- « Je peux pas y aller, j'ai pas de fusil ».

- « Maman, y a des araignées dans le ciel ? »
- « Des araignées ? Pourquoi ? »
- « Parce que la maîtresse elle a dit que les araignées, ça faisait des étoiles d'araignée ».

- « Le suffixe « ette » signifie petit comme maison - maisonnette ».
- « Ah oui ! comme riz - rillettes »

- Papa : « Je dois aller à Montpellier aujourd'hui »
- « C'est où ton Pellier ? »



L'INDÉPENDANCE QUI NOUS RASSEMBLE

### VOTRE LIVRET DÉTACHABLE



### LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR

# LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES LORS DE LA GROSSESSE ET DE LA NAISSANCE

	CPAM	CAF	EMPLOYEUR + CSE	ADMINISTRATIF	MUTUELLE
1er trimestre	Déclarer la grossesse dès sa connaissance pour une prise en charge rapide	Déclarer la grossesse dans les <b>14 premières semaines</b> . C'est la condition pour déclencher la prime de naissance.	Déclarer la grossesse aux hiérarchiques et RH ainsi qu'à Administration, Paie et Déclaratif (ADP). À faire dans les <b>3 mois</b> pour bénéficier des avantages.  Vous bénéficiez d'une demi journée par mois pour vos visites pré-natales.  Le conjoint, quel que soit le sexe, peut bénéficier de <b>3 autorisations d'absences rémunérées</b> .	Penser à demander <b>une place</b> pour l'accouchement dans la maternité choisie.  Penser à demander à la mairie <b>un dossier de pré-inscription en crèche</b> . Ce dossier ne pourra être déposé qu'aux 6 mois révolus de la grossesse. Sauf pour la crèche Léo à Villejuif, faites le au plus tôt.	
2ème trimestre	Télétransmission des demandes de remboursement (consultations gynécologiques et échographies).	Répondre aux divers courriers de la CAF.	À compter du 4ème mois de grossesse, demander la réduction du temps de travail de <b>30 mn par jour</b> ( le matin ou le soir).  À compter du 6ème mois, demander la réduction du temps de travail de <b>45 mn par jour</b> (le matin ou le soir).  Pour <b>le congé 2nd parent</b> , envoyer votre courrier RAR à ADP <b>1 mois avant la naissance</b> pour pouvoir en bénéficier.		
Naissance	Envoyer un acte de naissance pour ajouter l'enfant sur la carte vitale.	Envoyer un acte de naissance pour bénéficier de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) si les conditions sont remplis	Envoyer un acte de naissance pour déclarer l'enfant à votre charge et bénéficier des avantages sociaux.  Envoyer un acte de naissance aussi au CSE pour bénéficier des offres éventuelles.	Déclarer l'enfant à la mairie et relancer la crèche pour confirmer votre demande d'inscription.	Sauf exemption, envoyer un acte de naissance dans les <b>3 mois</b> pour assurer votre enfant et/ou bénéficier de la prime de naissance de 125 €
Après la naissance		Sous condition de ressources: vous recevrez 965.36 € par enfant né(s).* (*Montant pour l'année 2022, révisé en avril 2023). Valable également pour l'adoption à l'arrivée de l'enfant au foyer.	Envoyer en courrier RAR à ADP <b>1 mois avant le terme</b> de votre congé maternité pour indiquer vos futures choix : reprise du travail ou prise du congé conventionnel supplémentaire et/ou allaitement.		